

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 23/04/2026

DECRET N° 26 - 060 /PR

Portant nomination d'un Attaché Militaire
à l'Ambassade des Comores auprès du
Royaume d'Arabie Saoudite.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°14-035/AU du 22 décembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°97-006/AF du 21 juillet 1997, portant statut des personnels militaires de la République Fédérale Islamique des Comores ;
- VU la loi N°97-010/AF du 21 juillet 1997 portant création, mission, organisation et fonctionnement de l'Armée Nationale de Développement ;
- VU le décret N°12-052/PR du 09 mars 2012, portant création de certaines missions diplomatiques de l'Union des Comores à l'Etranger ;
- VU le Décret N°26-030/PR du 05 février 2026 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores :

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le Colonel DAILAMI SAINDOU BEN ALI, matricule N°97 682 001, précédemment Chef d'Etat-major Adjoint de l'Armée Nationale de Développement, est nommé Attaché Militaire à l'Ambassade des Comores auprès du Royaume d'Arabie Saoudite.

ARTICLE 3 : Le Directeur de Cabinet chargé de la Défense, le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre des Finances et du Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani